



Ouagadougou, le 01 mai 2023

COMMUNIQUE

Dans une déclaration en date du 14 avril 2023, l'Union européenne, par la voix de son Porte-parole, Madame Nabila MASSRALI, a pris note de l'adoption du décret portant mobilisation générale au Burkina Faso et réitéré aux autorités de la Transition ses messages « afin que la lutte armée » contre le terrorisme « ne se fasse pas au détriment des droits humains et du droit international humanitaire ». Elle a, par ailleurs, exprimé ses préoccupations par rapport à la « restriction de l'espace civique et démocratique » et invité les autorités de la Transition à mener des enquêtes approfondies sur toutes les allégations de violations de Droits humains.

Le Gouvernement remercie l'Union européenne pour sa solidarité avec le peuple burkinabè et l'intérêt accordé à la situation des Droits humains au Burkina Faso.

Le Gouvernement souligne que depuis huit (8) ans, des hordes de terroristes sans foi ni loi assassinent, pillent, violent et martyrisent des populations innocentes dans le but d'assouvir leurs desseins maléfiques sur le Burkina Faso. L'essence de leur entreprise funeste est fondée sur la violation massive des Droits humains et la négation pure et simple du droit à la vie pour des milliers de Burkinabè lâchement assassinés, et des millions d'autres qui n'ont leur salut qu'en empruntant, contraints et forcés les chemins déshumanisants d'un exil interne.

En dépit de ce contexte sécuritaire et humanitaire difficile, le Gouvernement ne ménage aucun effort pour respecter ses engagements en matière de Droits humains et de droit international humanitaire et protéger les droits et libertés de tous les Burkinabè ainsi que de tous ceux qui vivent au Burkina Faso. C'est aussi le sens de notre combat et de la résistance héroïque de notre peuple contre le terrorisme. Une lutte pour la vie, la dignité humaine et la liberté.

Le Gouvernement rassure l'Union européenne et la communauté internationale dans son ensemble, que le décret portant mobilisation générale et mise en garde prend en compte la protection des droits intangibles garantis par la Constitution du Burkina Faso et les Conventions internationales auxquelles notre pays est partie. Les textes d'application de ce décret, en cours d'adoption, intègrent la prévention et la réparation d'éventuels cas de violations de Droits humains.

Par ailleurs, le Gouvernement reste fermement attaché à la lutte contre l'impunité de façon générale et particulièrement dans le contexte de la lutte armée contre le terrorisme.

L'opérationnalisation en cours de la prévôté vise à affiner la documentation d'éventuels cas de violation et atteinte aux Droits humains en vue de mieux lutter contre l'impunité.

Le Gouvernement est conscient des enjeux liés à la préservation de l'espace civique et démocratique. Il attache du prix au dialogue et à la concertation avec l'ensemble des forces vives de la Nation dans toutes les décisions majeures qu'il prend, dans l'intérêt du renforcement des conditions de protection des droits et libertés fondamentaux.

Le Gouvernement reste disposé à poursuivre le dialogue avec l'Union européenne pour le renforcement de la liberté et de la dignité des populations injustement affectées par la crise sécuritaire et humanitaire et réaffirme son engagement à défendre les intérêts vitaux de notre peuple.

Le Porte-parole du Gouvernement



Rimtalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO

*Chevalier de l'Ordre du mérite, des arts,
des lettres et de la communication*